



AVIS DE COURSE

NATIONAL J/70 2021
18 au 20 juin
Arcachon
Cercle de la Voile d'Arcachon
Grade :4
Série : J/70

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par:

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
 - 1.2 les règlements fédéraux,
 - 1.3 les règles de classe.
- Une attention devra être portée sur le §C3 des règles de classe.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Et disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.voile-arcachon.org

3. COMMUNICATION RADIO [DP]

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série J/70, régulièrement inscrits et à jour de leurs cotisations à la classe J/70 .

- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne :

<https://www.e-cotiz.com/app/site/13643-%20nationalJ70-2021>

au plus tard le 05/06/21. Passé cette date, l'inscription sera majorée suivant § 5

- 4.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - le certificat de jauge
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Série		Montant
J/70	jusqu'au 05/06/2021	250 €
J/70	à partir du 06/06/2021	300€

6. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	18/06/2021	9 h 00 à 12 h 00

7.1 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
18/06/2021	BRIEFING à 12 h 30
18/06/2021	14 h 00
19/06/2021	14 h 00
20/06/2021	10 h 00

7.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12 h 00

7.3 Le détail du programme de convivialité sera communiqué ultérieurement et en fonction des conditions sanitaires du moment.

8. PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type construit. Le comité se réserve la possibilité de faire courir un parcours côtier.

8.2 Temps cible : 50 mn

8.3 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :
Zone Arcachon Pereire

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 10.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 5 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

11. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Ponton R

Frais de port inclus dans l'inscription pour un jour avant et un jour après la compétition

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

Les grutages seront réalisés le vendredi 18 de 09h00 à 12h00. Pour les propriétaires qui le souhaitent, la mise à l'eau sera possible le jeudi 17 après-midi sous réserve d'un appel au club une heure avant.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers au général et au premier des deux catégories Jeunes et Mixtes (extrait du général).

16. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

16.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports ;
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19 ;
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club de Voile ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19 ;
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

16.2 Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement en informer l'autorité organisatrice et se retirer de l'épreuve.

16.3 Selon les directives fédérales, il ne sera pas fait d'affichage officiel pour éviter les rassemblements. Il est donc recommandé aux concurrents d'être particulièrement attentifs aux annonces faites par haut-parleur ou sur le site du club.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CVA : 05 56 83 05 92

Mail : contact@voile-arcachon.org

Hébergement : Camping d'Arcachon : 05 64 09 10 13

Hôtel le plus proche du club : Orange Marine : 05 57 52 00 80

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
ARCACHON	18/06/2021	12h09	18h01	51
ARCACHON	19/06/2021	13h18	19h11	53
ARCACHON	20/06/2021	14h26	20h20	59



CHÂTEAU
RÉAUT

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

